

# ACCUEIL DE LOISIRS

- ➔ Le Centre de Loisirs accueille les enfants scolarisés Cavalois jusqu'à 12 ans inclus et dont les deux parents travaillent.
- ➔ Il fonctionne les mercredis, les petites et grandes vacances scolaires.
- ➔ Le Centre est agréé auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, ainsi que par la Protection Maternelle et Infantile.
- ➔ Le personnel de direction et d'encadrement répond aux normes en vigueur.

## **HORAIRES D'OUVERTURE :**

- ➔ de 8h00 à 18h30

## **INSCRIPTIONS :**

Les inscriptions se font uniquement au Centre de Loisirs auprès de la direction, selon un calendrier préétabli.

Les dates d'inscriptions sont affichées à l'entrée du Centre de Loisirs et paraissent sur le site internet de la commune « [cavalaire.fr](http://cavalaire.fr) » dans le menu « *vie pratique ; jeunesse ; loisirs ; inscription au C.L.S.H et contact* ».

**Il est à noter qu'aucune inscription ne pourra se faire après les dates prévues sur le calendrier.**

## **DOCUMENTS A REMPLIR :**

- Fiche sanitaire de liaison,
- Certificat médical (par le médecin traitant et les parents),
- Acceptation du règlement,
- Diverses autorisations.

## **DOCUMENTS A FOURNIR :**

- Photo d'identité récente,
- Photocopie du livret de famille (*filiation et enfants à charge*),
- Photocopie de l'avis d'imposition des deux parents ou du foyer (*à fournir chaque année avant la fin de l'année civile*),
- Certificat de travail des deux parents,
- Photocopie de l'attestation de Sécurité Sociale,
- Photocopie de l'assurance extra-scolaire ou responsabilité civile (*à fournir chaque année, en début d'année scolaire*).

## **TARIFS :**

La participation journalière est calculée selon un barème défini et approuvé en Conseil Municipal par délibération.

Elle se calcule sur la base du Quotient Familial pour les allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales ou par le biais de l'avis d'imposition : Total des salaires et assimilés pour les non allocataires.

Ce tarif est défini lors de la première inscription, et peut-être recalculé chaque année civile.

Le prix de journée comprend :

- l'encas du matin,
- le déjeuner (self restaurant scolaire) ou pique-nique selon l'organisation de la journée,
- le goûter,
- toutes les activités.

Une participation supplémentaire est demandée aux parents, uniquement lors de l'organisation de séjours ou de mini séjours durant les vacances scolaires.

## **PAIEMENT :**

Le paiement se fait d'avance lors des inscriptions des périodes désirées, soit par chèque **à l'ordre du Trésor Public**, soit en espèces,

En cas d'absences :

- les absences prévues au moins 10 jours à l'avance seront créditées ultérieurement.
- les jours de maladie seront crédités sur présentation d'un certificat médical et devra être fourni dans un délai maximum de huit jours après la maladie.
- toute autre absence sera considérée comme non déductible.

## **SANTE :**

Devant la recrudescence des problèmes d'hygiène en collectivité, nous attirons votre attention sur l'importance de la propreté, tant au niveau de la prévention des maladies parasitaires que du confort de vie individuel de l'enfant.

Aucun enfant ne pourra être admis dans le cas d'une maladie contagieuse ou d'une maladie parasitaire persistante.

**Si l'enfant suit un traitement médical, l'ordonnance originale devra nous être fournie avec les médicaments, afin que nous puissions lui donner.**

**Il serait important de signaler tous nouveaux problèmes de santé survenant en cours d'année.**

## **ACCUEIL :**

Les mercredis, les petites et grandes vacances scolaires, les parents peuvent accompagner leur(s) enfant(s) le matin, entre 8h00 et 9h30.

Le soir, ils peuvent venir les récupérer entre 17h00 et 18h30.

**Si exceptionnellement l'enfant doit être récupéré avant 17 h 00, la direction devra en être informée le matin même et une décharge de responsabilité sera à signer avant le départ de l'enfant.**

**Aucun enfant ne sera autorisé à partir seul du centre, sauf dérogation exceptionnelle et écrite des parents.**

Toute personne, autre que les parents, non citée sur la fiche sanitaire de liaison ne pourra en aucun cas récupérer l'enfant.

Il est à noter que durant les mercredis (hors vacances scolaire), le centre peut accueillir les enfants :

- soit à la journée complète.
- soit à la demi-journée avec repas : 8 h 00 – 13 h 00, le paiement se fera sur la base du prix de journée.
- soit en demi-journée matin 8 h 00 – 12 h 00 ou après-midi 13 h 30 - 18 h 30, le paiement se fera sur la base de la moitié du prix de journée.

**A préciser lors de l'inscription et après consultation du planning d'activités.**

En ce qui concerne les petites et grandes vacances scolaires, l'inscription se fera uniquement sur la journée.

## **ACTIVITES :**

Un planning d'activités est affiché dans chaque salle ainsi que sur le site internet de la commune « [cavalaire.fr](http://cavalaire.fr) » dans le menu « *vie pratique ; jeunesse ; loisirs ; inscription au C.L.S.H et contact* ».

Il est fortement recommandé d'adapter la tenue de l'enfant en fonction de la météo et des activités prévues.

Tout enfant non équipé correctement se verra refuser l'accueil dans le groupe.

## **REGLES ET DISCIPLINE :**

Les portables, jeux personnels et objets de valeurs sont interdits.

Nous dégageons toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

En cas d'indiscipline grave et de non-respect, la procédure suivante sera appliquée :

- lettre aux parents adressée par la direction,
- exclusion temporaire ou définitive de l'enfant prononcée par Madame le Maire ou l'adjointe déléguée à la jeunesse et aux Affaires Scolaires, au vu d'un rapport écrit et établi par la direction du centre.

**Les parents sont tenus de bien refermer le portail après chaque passage, pour des raisons évidentes de sécurité.**

# ACCUEIL PERISCOLAIRE

- L'accueil périscolaire est ouvert pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et primaires de Cavalaire.
- Il fonctionne durant l'année scolaire, le lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- L'accueil périscolaire est agréé au même titre que le Centre de Loisirs.
- L'encadrement est réglementé.

## **HORAIRES D'OUVERTURE :**

- ▶ Matin : de 7h30 à 8h30
- ▶ Après-midi : de 16h30 à 18h30

NB : Aucun enfant ne peut rester dans la structure au-delà de 18h30.

## **INSCRIPTIONS :**

Les inscriptions se font auprès de la direction pour l'année scolaire en cours :

- Présences régulières : jours définis par les parents pour une période donnée
- Présences irrégulières : jours définis par les parents au moins 7 jours avant.

**Dans les deux cas une fiche d'inscription sera à retirer au Centre de Loisirs, à compléter et à rendre 15 jours avant.**

## **DOCUMENTS A REMPLIR :**

- Fiche sanitaire de liaison,
- Certificat médical (par le médecin traitant et les parents),
- Acceptation du règlement,
- Diverses autorisations.

## **DOCUMENTS A FOURNIR :**

- Photo d'identité récente,
- Photocopie du livret de famille (*filiation et enfants à charge*),
- Photocopie de l'avis d'imposition des deux parents ou du foyer (*à fournir chaque année avant la fin de l'année civile*),
- Certificat de travail des deux parents,
- Photocopie de l'attestation de Sécurité Sociale,
- Photocopie de l'assurance extra-scolaire ou responsabilité civile (*à fournir chaque année, en début d'année scolaire*).

## **TARIFS :**

**2 € de l'heure.** Toute heure commencée sera facturée.  
Le goûter du soir est compris dans le prix.  
Ce tarif est révisable chaque année.

## **PAIEMENT :**

Le paiement s'effectue au Centre de Loisirs, après réception de la facture, qui vous sera adressée au plus tard le 10 de chaque mois.

La facture s'établit sur les présences réelles et prévisionnelles ; si les présences prévues ne sont pas respectées, elles pourront être facturées.

La date limite de paiement est le 20 de chaque mois en espèces, par chèque à l'ordre du **Trésor Public** ou par Chèque Emploi Service Universel.

Toute facture impayée sera transmise au Trésor Public et impliquera la suspension, voire l'annulation de l'inscription de l'enfant.

## **FONCTIONNEMENT**

Suite à une réglementation précise quant aux normes d'encadrement, les périodes stipulées lors de l'inscription devront être respectées.

**Tout changement devra être signalé à la direction du Centre de Loisirs par écrit (imprimé d'inscription ci-joint).**

L'enfant ne sera remis qu'aux parents et aux personnes stipulées sur la fiche sanitaire de liaison ou exceptionnellement à une tierce personne munie d'un mot des parents daté et signé et de sa carte d'identité.

Les enfants devront être récupérés au plus tard avant 18h30. Dans le cas d'une impossibilité due à un événement exceptionnel, le secrétariat du Centre de Loisirs doit être prévenu par téléphone au 04.94.05.42.32.

En cas de retard non justifié : une exclusion temporaire d'une semaine sera appliquée.

En cas de retard non justifié et répétitif : après l'application de la première mesure, une décision d'exclusion définitive pourra être envisagée pour le reste de l'année scolaire.

Ces exclusions seront prononcées par Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la Jeunesse et aux Affaires Scolaires, au vu d'un rapport écrit et établi par la direction du Centre de Loisirs.

Fait à Cavalaire, le

Madame Le Maire,

**Annick NAPOLEON**

# **Accueil Péri-scolaire** **Année Scolaire 20..... / 20....**

Nom et prénom de l'enfant : .....

Classe : ..... Enseignant : .....

- Inscription à l'année (Inscription régulière)
- Inscription au mois de ..... (Inscription irrégulière)
- Inscription à la semaine du.....au..... (Inscription irrégulière)

**Fonctionnement** : de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30 du lundi au vendredi

**Tarifs** : 2 euros de l'heure

Préciser les dates et cocher les heures correspondantes à vos besoins

		Lundi.....	Mardi.....	Jeudi.....	Vendredi....
Matin	7h30 à 8h30				
Soir	16h30 à 17h30				
	17h30 à 18h30				

		Lundi.....	Mardi.....	Jeudi.....	Vendredi....
Matin	7h30 à 8h30				
Soir	16h30 à 17h30				
	17h30 à 18h30				

		Lundi.....	Mardi.....	Jeudi.....	Vendredi....
Matin	7h30 à 8h30				
Soir	16h30 à 17h30				
	17h30 à 18h30				

		Lundi.....	Mardi.....	Jeudi.....	Vendredi....
Matin	7h30 à 8h30				
Soir	16h30 à 17h30				
	17h30 à 18h30				

		Lundi.....	Mardi.....	Jeudi.....	Vendredi....
Matin	7h30 à 8h30				
Soir	16h30 à 17h30				
	17h30 à 18h30				

**(Document à photocopier en fonction de vos besoins)**

Date :

Signature :

# ***ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR***

## ***CENTRE DE LOISIRS***

### **ACCUEIL DE LOISIRS**

### **ACCUEIL PERISCOLAIRE**

*Je soussigné(e) .....  
Parent de l'enfant .....  
certifie avoir lu et accepté le règlement intérieur du Centre de Loisirs de  
Cavalaire sur Mer.*

A .....

Le .....

Signature :

***Veillez retourner ce document à la Direction du Centre de Loisirs, après  
l'avoir dûment complété et signé.***